

CONDUITE À TENIR

FACE À UNE MORSURE PAR UN ANIMAL

IMPORTANT

- Toute personne missionnée à l'étranger en particulier dans des conditions d'isolement sanitaire doit, avant le départ, consulter le médecin du travail afin d'évaluer les indications d'une vaccination préventive antirabique et d'obtenir les coordonnées d'un centre antirabique dans le(s) pays visité(s).
- Toute personne vaccinée devra bénéficier rapidement de deux injections de rappel à J0 et J3 après morsure suspecte.

CE QU'IL FAUT FAIRE DANS L'IMMÉDIAT

- Laver immédiatement et soigneusement la plaie à l'eau courante et au savon et rincer abondamment à l'eau, retirer les corps étrangers s'il y a lieu.
- Désinfecter la plaie de préférence par trempage avec un temps de contact d'au moins 5 minutes dans un dérivé chloré (type Dakin® ou eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5^e) ou un dérivé iodé type polyvidone iodée (Bétadine®), à défaut, de l'alcool médical à 70°.

• Prendre un avis médical dans tous les cas, même si la blessure semble mineure, un traitement antibiotique peut s'avérer nécessaire.

• Toujours vérifier la vaccination anti-tétanique.

• Toute plaie profonde nécessite un examen médical spécialisé à la recherche de lésions profondes et/ou de corps étranger.

Avis médical
URGENT

FOCUS SUR LA RAGE

La rage est une maladie particulièrement répandue. Elle est endémique en Asie et en Afrique et dans une moindre mesure dans les autres régions du monde sauf en Antarctique. Elle est le plus souvent transmise par la salive après morsure (mais aussi léchage) généralement de chiens mais également d'autres mammifères (renards, mouffettes...) dont les chauves-souris (virus différents de ceux du chien). Ces dernières sont particulièrement surveillées en Europe. Aucun cas de rage humaine acquise sur le territoire français métropolitain n'a été diagnostiqué depuis 1924, les très rares cas décrits sont des cas importés.

Toute plaie provoquée par un mammifère sauvage suspect, en particulier dans une zone d'endémie, doit faire craindre le risque de rage. Outre un nettoyage soigneux et une désinfection rapide et efficace de la plaie, il faut prendre contact au plus vite (dans les 24 premières heures) avec un centre antirabique afin de débiter une vaccination « thérapeutique ». En effet, une fois déclarée, la maladie est toujours mortelle.

La liste des centres et antennes antirabiques agréés par le ministère de la Santé en France est accessible sur le site de l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/consultations/centre-antirabique>

RAPPEL

Un accident du travail (AT) doit être déclaré le plus tôt possible (de préférence dans les 24 heures) au service des ressources humaines sur la base d'un certificat médical et d'un formulaire de déclaration d'accident de service :



https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/Pages/D%C3%A9claration-d%E2%80%99accident-du-travail-et-de-maladie-professionnelle.aspx « Déclaration d'accident du travail et de maladie professionnelle »